

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS

1 6 MARS 2020

ice des collectivités locales et du contentieux PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS

1 3 MARS 2020

Service des collectivités locales et du contentieux

DÉLIBÉRATION N°2020-01 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'Administration du 18 décembre 2019

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général, en date du 7 juillet 2008 et la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, en date des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial pour la gestion du service public culturel constitué par l'équipement sis 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial (19e) et approuvant ses statuts;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS :

<u>DÉLIBÈRE</u>

<u>Article unique</u>: APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 joint en annexe.

▲Ø_Administrateurs présents ou représentés.

10 Voix pour

Ocontre

O Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

> Délibération n°2020-01 du 03 mars 2020 Approbation du P.V du 18 décembre 2019







DÉLIBÉRATION N°2020-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général, en date du 7 juillet 2008 et la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, en date des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel le CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS :

Vu la délibération n° 2019-02 portant approbation du budget primitif du 26 mars 2019 ;

Vu la délibération n°2019-08 approuvant la décision modificatif n°01 du 02 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°2019-17 du 16 octobre 2019 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2019-24 du 18 décembre 2019 portant approbation de la décision modificatif n°02 ;

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2019 figurant en annexe <u>Article 2</u>: APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 figurant en annexe.

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

Délibération n°2020-02 du 03 mars 2020 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019





PREFECTURE DE LA REGION DILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS

1 6 MARS 2020

Service des collectivités locales et du contentieux PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS

1 3 MARS 2020

Service des collectivités locales et du contentieux

DÉLIBÉRATION N°2020-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général, en date du 7 juillet 2008 et la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, en date des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel le CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n° 2019-02 portant approbation du budget primitif du 26 mars 2019 ;

Vu la délibération n°2019-08 approuvant la décision modificatif n°01 du 02 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°2019-17 du 16 octobre 2019 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2019-24 du 18 décembre 2019 portant approbation de la décision modificatif n°02 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

354 824,97 € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002) 242 897,23 € en déficit d'investissements (chapitre R001)

10 Administrateurs présents ou représentés.

10 Voix pour

O Contre

Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

> Délibération n°2020-03 du 03 mars 2020 Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019





DÉLIBÉRATION N°2020-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2020

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général, en date du 7 juillet 2008 et la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, en date des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel le CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n° 2019-02 portant approbation du budget primitif du 26 mars 2019 ;

Vu la délibération n°2019-08 approuvant la décision modificatif n°01 du 02 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°2019-17 du 16 octobre 2019 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2019-24 du 18 décembre 2019 portant approbation de la décision modificatif n°02 ;

<u>DÉLIBÈRE</u>

Article 1 : APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2020 figurant en annexe

 $\frac{10}{10}$ Administrateurs présents ou représentés. $\frac{10}{10}$ Voix pour $\frac{10}{10}$ Contre $\frac{10}{10}$ Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

> Délibération n°2020-04 du 03 mars 2020 Approbation du budget supplémentaire 2020





DÉLIBÉRATION N°2020-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet: Approbation du guide des achats

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Commande Publique notamment son article L.1211-1 et L.2123-1;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation au directeur pour l'exécution et le règlement des marchés aux dessous des seuils européens en vigueur ;

DÉLIBÈRE

Article 1: APPROUVE le guide des achat joint en annexe.

<u>Article 2</u>: ABROGE la délibération n°2007-10 du 29 mai 2007 fixant les règles applicables par la régie en matière de marchés publics.

10 Administrateurs présents ou représentés.
10 Voix pour □ Contre □ Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD





PREFECTURE DE LA KES D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS PREFECTURE DE LA KES 13 MAIS 2020 Service des collectivités locales et du contentieux

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS

1 6 MARS 2020

Service des collectivités locales et du contentieux

DÉLIBÉRATION N°2020-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché mise à disposition de personnel Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article R.1431-7;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial pour la gestion du service public culturel ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation au directeur pour l'exécution et le règlement des marchés aux dessous des seuils européens en vigueur ;

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative à la mise à disposition de personnel.

<u>Article 2</u>: DÉLÉGUE au Directeur du CENTQUATRE-PARIS la signature du futur accordcadre, avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres et la prise de toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que la signature de tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit marché.

> <u>∧o</u> Administrateurs présents ou représentés. <u>∧o</u> Voix pour <u>o</u> Contre <u>o</u> Abstentions.

> > La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

> Délbération n°2020-06 du 03 mars 2020 Approbation De la passation du marché accueil et médiation







DÉLIBÉRATION N°2020-07 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation des suites à donner au contrôle fiscal

Le Conseil d'Administration.

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les délibérations du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008 autorisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial pour la gestion du service public culturel ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement :

Vu les statuts de l'établissement notamment l'article 9;

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: APPROUVE les propositions de rectification suite à la vérification de la comptabilité, d'un montant total de quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (14 385€) suite au contrôle fiscal du 14 juin 2019 portant sur les années 2016, 2017 et 2018.

 $\Lambda_{\mathcal{O}}$ Administrateurs présents ou représentés. $\Lambda_{\mathcal{O}}$ Voix pour Ω Contre Ω Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée Le Président du Conseil d'Administration Christophe GIRARD

